

Sujet : [INTERNET] Participation enquête public parc éolien Breuil La Réorte

De : coco ophelie <cocoophelie@yahoo.fr>

Date : 05/10/2020 10:46

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Thionnet Ophélie Le Petit Breuil, le 1er octobre 2020

25, rue de la lavande

Le Petit Breuil

17700 Breuil-la-Réorte

Monsieur le Préfet,

Préfecture

La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitante de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chénaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m. Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, **46 éoliennes** font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et **10 de plus** sont en cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. **Le réseau éolien est ici extrêmement dense.**

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes, situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil – Javernay ne respecte pas le PLUi-H de notre CDC car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le PLUiH alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Paranchay, achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Treuil-Grand-Vent par des éoliennes.

Par sa localisation, il accentue l'effet de scission de notre commune en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu. 47. C'est déjà énorme.

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons 100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.

Il serait bien plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'autonomie énergétique de sorte à nous amener vers plus de résilience.

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux.

La présence d'éoliennes menace de faire fuir les quelques oiseaux que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Thionnet Ophélie